

F_F	HABELECO4
FOURMOND Formation yapamacha@free.fr 06 12 43 38 86	Habilitation électrique BF-HF Exécutant
<p>Public</p> <p>Personnes amenées à travailler dans des « fouilles » aux abords de câbles souterrains visibles, pour des opérations non électriques de type ripage et soutènement.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenir compte du contexte des chantiers TP et BTP ▪ Évaluer les risques électriques et les moyens de protection mis à disposition ▪ Interpréter son titre d'habilitation ▪ Citer les équipements de protection électrique EPC et EPI ▪ Décrire la conduite à tenir face à un accident d'origine électrique ▪ Opérer en sécurité à proximité d'un câble enterré (ripage, soutènement de câble et accessoires) ▪ Appliquer la règle des 4A <p>Contenu</p> <p>Bases de l'électricité</p> <p>Les risques électriques et les moyens de protection Contacts directs et contacts indirects</p> <p>Les domaines de tension et zones d'environnement</p> <p>Prescriptions associées aux zones de travail</p> <p>Habilitation électrique Principe Symboles Rôle des intervenants</p> <p>Conduite à tenir en cas d'incidents Accident corporel Incendie dans un environnement électrique</p> <p>Modes opératoires en situation de chantier Consignes générales Le dégagement d'une canalisation Le soutènement de câbles et d'accessoires L'ouverture des fourreaux Le comportement à tenir face à une canalisation détériorée La règle des 4A</p>	<p>Pré-requis</p> <p>Bases en électricité</p> <p>Méthodes et moyens Pédagogiques</p> <p>Méthodes actives de découverte. Exposés. Entraînement via des questions issues de l'examen final.</p> <p>Modalités d'évaluation</p> <p>Évaluation théorique via un QCM final. Évaluation pratique effectuée sur armoire ou machine électrique.</p> <p>Intervenant</p> <p>Expert</p> <p>Organisation</p> <p>Durée : 1 jour Lieu : Romorantin Coût pédagogique : 150 € HT/personne 180 € TTC/personne Effectif maximum : 10 personnes <i><u>Devis sur demande pour une session intra ou dans vos locaux</u></i></p> <p>Délai d'accès</p> <p>Dates à fixer dans un délai de deux mois suite à prise de contact.</p> <p>Accueil des personnes en situation de handicap</p> <p>Locaux classés en catégorie 5 et disposant d'un accueil.</p> <p>Année</p> <p>2022</p>